



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 25-119 - 2016

Sommaire

- 19 avril 2016

- Arrêté de composition de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron.



PREFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction de la Coordination
des Actions et des Moyens

Bureau de la vie économique et
des activités réglementées

ARRÊTÉ N° 2016-16-02 du 19 AVR. 2016

**O B J E T : Composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de
l'Aveyron**

LE PRÉFET DE L'AVEYRON

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de commerce et notamment les articles L. 713 – 12, R. 711 – 47 et R. 713 – 66;

Vu la loi n° 2010 – 853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, modifiée;

Vu l'article 4 de la loi n°2015 – 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret 2009 – 97 du 26 janvier 2009 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron ;

Vu le décret n°2010 – 924 du 3 août 2010 relatif à la composition et au régime électoral des chambres de commerce et d'industrie ;

Vu le décret n°2012 – 443 du 12 avril 2012 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Languedoc – Roussillon Midi – Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016 – 15 – 01 du 14 avril 2016 portant dissolution de la délégation territoriale de Millau ;

Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron réunie en assemblée générale le 21 mars 2016 approuvant la pesée économique en vue du renouvellement général des membres de la chambre de commerce et d'industrie ;

Vu les résultats des études économiques (pesée économique), réalisées par la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron afin de déterminer la répartition des membres entre catégories professionnelles, transmis le 31 mars 2016 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- ARRETE -

Article 1 : Nombre de membres

Le nombre de membres constituant la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron est fixé à 40.

Article 2 : Répartition des sièges entre catégories professionnelles

Les sièges des membres de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron sont répartis en trois catégories professionnelles de la manière suivantes :

	Nombre de sièges
Catégorie commerce	12
Catégorie industrie	14
Catégorie services	14
Total sièges	40

Article 3 : Abrogation

L'arrêté préfectoral n°2010 – 244 – 2 du 1^{er} septembre 2010 portant composition de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron est abrogé.

Article 4 : Exécution

La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié au Président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron et transmis à la Secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.

Fait à Rodez, le **19 AVR. 2016**

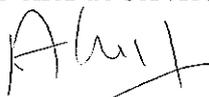
Le Préfet ,


Louis LAUGIER

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PRÉFECTURE DE L'AVEYRON
SPÉCIAL N° 25-119-2016**

**CERTIFIÉ CONFORME
ET
CERTIFIÉ PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2016.
DATE D'AFFICHAGE EN PRÉFECTURE DU RECUEIL**

**Le préfet,
pour le préfet,
Le chef de service**



Gérard ALARY

..°_°_°_